

# Certificat d'aptitude physique des candidats aux permis mer et eaux intérieures.

(Décret n° 92-1166 du 21 octobre, arrêté du 23 novembre 1992)

**A établir six mois au plus avant la date de l'examen.**

Il est important que le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au verso de cet imprimé.

**réservé au médecin consultant**

Je soussigné (e), docteur en médecine,

.....  
.....

certifie avoir examiné ce jour

M .....  
\_\_\_\_\_

candidat (e) au permis Mer.

Je déclare que l'intéressé (e) :

satisfait

ne satisfait pas

satisfait sous réserve (s)

Cocher ci-dessous les réserves éventuelles qui seront reportées sur le permis :

- 1. Port d'une correction optique et d'une paire de verre correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne

Fait à .....

le .....

Signature et cachet complet du médecin consultant

**réservé au candidat**

M       Mme       Melle

.....

Prénom ..  
\_\_\_\_\_

Né (e) le..  
\_\_\_\_\_

à...  
\_\_\_\_\_

demeurant à ..  
\_\_\_\_\_

..  
\_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen du permis Mer ;

s'engage à respecter les prescriptions particulières qui seront reportées sur le permis, dans le cas d'une aptitude physique satisfaisant sous réserve( s).

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

**Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer( voir au verso, alinéa 9)**